

SAINT-CHRISTOPHE

Conseil Municipal du 13 avril 2024 – 10h00

<https://saint-christophe-tarn.fr>

Présents : Thierry Maliet, Jean-Pierre Cathala, Angélique Viguier, Nathalie Germe, Françoise Musi, Katja Zweerus,

Secrétaire de Mairie : Joëlle Gloriès

Excusés : Lionel Cros, Patrick Faucou (pouvoir à Jean-Pierre Cathala)

Secrétaire de séance : Nathalie Germe

1 – Validation du PV du 25 Mars 2024 et nomination d'un ou d'une secrétaire

PV validé – Secrétaire de séance : Nathalie Germe

2 – Délibérations :

1-Vote des taux d'imposition 2024

Les taux d'imposition de 2023 sont rappelés :

-Taxe sur Foncier Bâti : 38.30%

-Taxe sur Foncier Non Bâti : 36.28%

-Taxe d'Habitation (sur résidences secondaires et logements vacants) : 5.08%

Une augmentation minimale est proposée-il est rappelé que les taux de la Commune sont bas par rapport aux communes environnantes :

-Taxe sur Foncier Bâti : 38.87% (+1.5%)

-Taxe sur Foncier Non Bâti : 36.64% (+1%)

-Taxe d'Habitation : 5.16% (+1.5%)

La recette s'élèvera à 27.896€+4.591€ d'allocations compensatrices.

Adopté à l'Unanimité des membres présents-6 pour+1 représenté

2-Vote du Compte de Gestion 2023

Il s'agit du document tenu par le Service de Gestion Comptable, parallèlement au Compte Administratif, tenu au niveau de la Commune. La correspondance entre les deux documents a été vérifiée par la Commune et par le SGC.

Adopté à l'Unanimité des membres présents-6 pour+1

3-Vote du Compte Administratif 2023

Les divers éléments sont présentés aux conseillers municipaux :

-Dépenses de fonctionnement : 97.905,64€

-augmentation « entretien voirie » : élagage, épaveuse (sera plafonné en 2024)

-augmentation « honoraires, cotisations... » : frais avocat, intervention CIAS

-augmentation « charges personnel » : indemnité agent recenseur, augmentation horaires secrétaire

-diminution participation écoles : pas de participation facturée par les écoles de Laguépie et Mirandol pour 2023 (à prévoir en 2024)

-Recettes de fonctionnement : 155.701,40€ + report 2022 : 162.821,77€

-augmentation taxes additionnelles sur droits de mutation : variable en fonction des transactions immobilières

-augmentation « produits exceptionnels » : reversement de la subvention sur livre par les Rencontres de Saint-Christophe

Résultat de fonctionnement : 220.617,53€

-Dépenses d'investissement : 89.225,57€ + Restes à Réaliser : 615.404,17€ (reportés en 2024, dont Maison Communale)

-remboursement emprunt : sur logement-fin en 2025

-travaux de voirie : règlement d'une partie des prestations 2022

-Recettes d'investissement : 119.631,41€ + report 2022 : 70.128,76€ + Restes à Réaliser : 303.286€ (reportés en 2024)

Le Maire ne participant pas au vote

Adopté à l'Unanimité des membres présents-5 pour + 1 représenté

4-Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Il est rappelé que l'excédent dégagé par la section Fonctionnement doit servir en premier lieu à compenser un éventuel déficit de la section Investissement.

Il est proposé d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement : 220.617,53€

-à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement : 211.583,57€

-le reste étant reporté en section Fonctionnement : 9.033,96€

Adopté à l'Unanimité des membres présents-6 pour + 1 représenté

5-Vote du Budget Primitif 2024

Le projet de Budget Primitif est présenté :

-Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 163.909,96€

-Recettes de fonctionnement : 163.909,96€ (dont report résultat 2023 : 9.033,96€)

-Dépenses prévisionnelles d'investissement : 757.701,13€ (dont 615.404,17€ en Restes à Réaliser)
Voirie ; Maison Communale, achat terrain (Bosc) ; passerelle Candour ;

-Recettes escomptées d'investissement : 757.701,13€ (dont report résultat 2023 : 100.534,60€ et Restes à Réaliser : 303.286€)

A vérifier si l'on est obligé de verser l'intégralité de l'affectation du résultat de Fonctionnement 2023, si les dépenses d'Investissement sont moins importantes que prévues.

Budget primitif 2024 adopté à l'unanimité

3 – Divers

-Un rendez-vous avec les services du Département est prévue le 16 Avril 2024.

-SIVOM : La cotisation de la Commune s'élève à **environ 3.000€/ an (15€/ habitant maisons principales et secondaires) pour St Christophe**

En 2023 ce budget du SIVOM a permis de financer :

-l'entretien du parc : environ 30.000€

-les indemnités des élus : environ 15.000€

-les intérêts d'emprunt : environ 20.000€

-les investissements : environ 30.000€

Le SIVOM (équivalent à une collectivité locale) agit comme propriétaire de l'EHPAD (le budget de fonctionnement de l'EHPAD est séparé. Il n'est désormais plus en déficit).

Il sollicite des subventions.

Un emprunt de 3.470.000€ sera contracté pour la création de 19 places supplémentaires, et l'aménagement de bureaux à la « Bergerie » derrière le bâtiment principal.

4-Parole des élus

-Jean-Pierre Cathala : l'assurance a remboursé le girobroyeur de Mr Mercadier, lequel avait été endommagé lors du prêt à la Commune (1.900€)

Séance levée à 12h00

Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 15 mai à 9h30